



La mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers a considérablement évolué ces dix dernières années en République du Congo.

Le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement a lancé depuis l'année 2000, un programme d'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières.

En moins d'une décennie, la République du Congo a atteint les résultats ci-après :

- la mise en aménagement de 17 concessions forestières couvrant 5.818.454 ha et représentant 51% de la superficie totale concédée à l'exploitation forestière ;
- l'obtention de six (06) plans d'aménagement pour une superficie totale de 3.227.206 hectares ;
- la certification par le FSC de trois Unités Forestières d'Aménagement (UFA) couvrant près de 2.000.000 d'hectares.

En 2006, le Congo s'est doté des principes, critères, indicateurs et vérificateurs de gestion durable des forêts naturelles du Congo.

Le secteur forestier est en quête d'un partenariat stratégique avec les bailleur de fonds pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan sectoriel forêt et environnement permettant de mettre en place des financements durables et sécurisés afin de soutenir les actions engagées par le gouvernement dans la gestion des ressources forestières.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en milieu forestier, un fonds de développement local a été institué par arrêté ministériel dans les UFA Pokola et Kabo. Ce fonds destiné à financier les microprojets d'intérêt communautaire dans les zones de la série de développement communautaire des UFA précitées est à la charge de la Société Forestière dénommée La Congolaise Industrielle des Bois (CIB).